

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités (DDETS)

76-2024-04-17-00092

décision modificative de la liste des membres de
l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue
social et à la négociation collective de la
Seine-Maritime en date du 17 avril 2024



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités de la Seine-Maritime**

DECISION MODIFICATIVE

Relative à la liste actualisée des personnes désignées par les organisations mentionnées à l'article R2234-1 du Code du travail comme membres de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Seine Maritime, prévu par l'article L2234-4 du Code du travail

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Seine-Maritime,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4,

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département,

Vu la décision du 6 février 2023 portant renouvellement de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Seine-Maritime,

DECIDE

Article 1 : L'article 1^{er} de la décision du 6 février 2023 visée ci-dessus est modifiée comme suit :

Monsieur Paul FARGUES, membre titulaire, représentant désigné par l'organisation CFE-CGC, est remplacé par monsieur Sébastien LAMBERT qui était membre suppléant.

Madame Sarah BALLUET, membre suppléant, représentante désignée par le MEDEF, est remplacée par madame Sophie BRESSAN.

Les autres désignations demeurent inchangées et la liste actualisée est jointe en annexe à la présente décision.

Article 2 : La décision du 11 janvier 2024, publiée le 12 janvier 2024, portant sur le même objet est abrogée.

Article 3 : Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Seine-Maritime est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de la Seine-Maritime.

Pour le Préfet et par subdélégation

Le Directeur du travail
Directeur départemental adjoint

17 AVR. 2024

Pascal DÉSILLE-LEGEAY

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être ainsi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Annexe

Composition actualisée en avril 2024 de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation, outre le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Seine-Maritime ou son suppléant :

- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Monsieur Claude GUILLET
Suppléant : Monsieur Luc SAUVAGE
- Au titre de la CFE/CGC :
Titulaire : Monsieur Sébastien LAMBERT
Suppléants : Monsieur Christophe DENEUVE
- Au titre de la CGT :
Titulaire : Monsieur Christophe CALLAY
Suppléants : Monsieur Charles DAREY
Monsieur Jonathan DUMONT
Monsieur Mathias DUPUIS
Monsieur Stéphane HAUGUEL
Monsieur Gérald LE CORRE
Monsieur Michel MASDEBRIEU
Monsieur Éric PANCOUP
Monsieur David RUIS
Monsieur Baptiste TABOUILLOT
Monsieur Frédéric TOTEE
Monsieur Bruno VENUAT
- Au titre de la CGT - FO :
Titulaire : Monsieur Fabien LACABANNE
Suppléant : Monsieur Ludovic BLANQUET
- Au titre de la CFTC
Titulaire : Monsieur Olivier ANDRE
- Au titre de l'UNSA76 :
Titulaire : Monsieur Arnaud LEBRET
Suppléant : Monsieur Ludovic LETAILLEUR
- Au titre de la CPME :
Titulaire : Monsieur Yannick DENAMUR
Suppléant : Monsieur Yoann GONTIER
- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Madame Aude TOURRES
Suppléante : Madame Sophie BRESSAN
- Au titre de l'U2P :
Titulaire : Monsieur Patrick CHABERT
Suppléant : Monsieur Guillaume DARTOIS
- Au titre de l'UDES :
Suppléant : Monsieur Éric MAGAND
- Au titre de la FDSEA 76 : pas de désignation
- Au titre de la FESAC : pas de désignation